

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
21/11/2019	21/11/2019	2019-9200

1. Intitulé du projet

1er Boisement : Plantation de Peupliers.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47 C	1er boisement d'une superficie totale supérieure à 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Plantation de peupliers.

4.2 Objectifs du projet

- Maintien de l'entretien de la parcelle, suite à l'arrêt de son exploitation agricole.
- Valorisation de cet entretien par la production de bois de qualité, demandé par des industries locales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Travail préparatoire du sol, sans retournement (décompactage)
- Plantation de peupliers à 200 plants / ha (écartements : 7 x 7m)
- Eventuellement, filets de protection individuelle contre les dégâts d'animaux
- Respect des distances recommandées ou imposées entre la plantation et le ruisseau ; conservation de la végétation existante (ripisylve, arbres ou arbustes isolés) le long de celui-ci
- Prise en compte des engagements et recommandations de la charte Natura 2000 rédigée pour ce site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la plantation :

- entretien des interlignes par travail superficiel du sol les 1ères années
- entretien par gyrobroyage (=fauchage) les années suivantes
- taille de formation et élagages progressifs, jusqu'à +/- 7m, en 3 à 4 passages entre la 2ème et la 8ème année, selon croissance
- pas de coupe d'éclaircie
- coupe envisagée vers +/- 15 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Evaluation d'incidence / demande d'autorisation propre à Natura 2000 pour 1er boisement de plus d'1 Ha (copie du dossier en annexe).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la plantation	+/- 1,8 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Saint-Hilaire-de-la-Noaille (33190)

parcelles cadastrales
AK 83, 85, 86

(près lieux-dits Au Villotte et
Desportes)

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°00'18" E Lat. 44°35'29" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est incluse dans le site Natura 2000 FR 7200692 "Réseau hydrographique du Dropt".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation en eau d'une peupleraie est en moyenne, à l'ha, équivalente à celle d'une culture agricole (maïs par exemple) ou d'une prairie.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir le dossier d'évaluation d'incidence en annexe 7 : sur les parcelles ou alentours, selon le Docob il n'a pas été signalé d'Habitat ou d'Espèce d'intérêt Communautaire. La zone est toutefois indiquée potentiellement favorable à l'Agrion de Mercure, mais la plantation se ferait à distance recommandée du cours d'eau. Ainsi, l'absence d'intervention et de rejet dans le cours d'eau et aux abords immédiats de celui-ci, ainsi que le maintien d'un sol dégagé sous les peupliers, permettraient d'éviter tout impact négatif sur la présence de cet insecte.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conversion d'espace agricole en espace forestier - sans compromettre le potentiel agronomique ou écologique des parcelles - pour une courte durée (récolte prévue en +/- 15 ans) - facilement réversible si nécessaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les peupleraies n'engendrent pas de risque sanitaire pour la flore, la faune et les humains alentours. Les peupliers sont soumis à des risques sanitaires, dont la prévention est prise en compte dans les recommandations : notamment adaptation des variétés utilisées aux sols et conditions de croissance, et diversification de ces variétés.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic d'engins sur la parcelle (tracteurs), et fréquentation (travaux, surveillance) limités en phases de travaux et d'exploitation. Inférieur au trafic engendré par une exploitation agricole du terrain.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées. Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO2, est reconnu.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est entourée de bois déjà anciens, et est peu ou pas visible depuis les routes les plus proches.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le changement d'usage du sol est celui souhaité par le propriétaire, et il ne compromettrait pas les autres usages possibles (chasse, promenade, etc.) sur et alentour des parcelles concernées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Prise en compte des engagements et des recommandations pour la gestion des peupleraies, figurant dans la charte Natura 2000 de ce site
- En plus de ceux-ci : pas de recours au désherbage chimique
- Respect des distances recommandées vis-à-vis du cours d'eau ; conservation des arbres, arbustes, ripisylve présents le long de celui-ci
- Recommandation d'enlèvement et évacuation des éventuels filets individuels de protection, après 3 ou 4 ans.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- compte tenu de ses caractéristiques et des informations du docob, il ne paraît pas susceptible d'impact négatif sur des habitats ou espèces faisant partie des enjeux de conservation du site Natura 2000 dans lequel il se situe
- les engagements et les recommandations pour les peupleraies, de la charte Natura 2000 de ce site, seront prises en compte, et des précautions supplémentaires seront prises également (Cf. 6.4 ci-dessus)
- Parmi les options possibles, le boisement en peuplier paraît l'une des plus proches de l'usage actuel du terrain, et des enjeux de ce site Natura 2000. Et, facilement réversible, elle semble préférable à un abandon de la gestion.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : copie du dossier d'évaluation d'incidence / demande d'autorisation propre à Natura 2000 pour un 1er boisement de plus de 1 ha, tel qu'adressé à la DDTM de Gironde.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PONDRAVAT

le. 12/11/2019

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE



Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

Réalisation d'un premier boisement de plus d'un hectare

(Item n°6 de l'arrêté du Préfet de région du 9 mars 2012 relatif au régime d'autorisation propre à Natura 2000)

A l'intérieur de la majorité des sites Natura 2000, tous les premiers boisements de plus d'un hectare sont soumis à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (pour savoir si le site dans lequel vous souhaitez effectuer le projet y est soumis, veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral n°2012/03/09-27 du 9 mars 2012, à retrouver sur <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Regime-d-evaluation-d-incidences>). Si le projet se déroule à cheval sur plusieurs départements, veuillez consulter l'ensemble des listes concernées.

Un boisement est un espace occupant une superficie supérieure ou égale à 1 ha comportant des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur d'au moins 20 mètres (définition de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière).

Ce formulaire permet de répondre à la question : « **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative¹ sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 ?** ». Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative. Il est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il a connaissance et des informations disponibles. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Il doit être adressé à la direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde en tant que demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000. La réalisation des travaux pourra se faire après autorisation dans un délai maximum de 2 mois ou en l'absence de réponse au-delà de ce délai.

ATTENTION,

- La procédure au titre du régime propre Natura 2000 ne dispense en aucun cas le demandeur de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (Code de l'environnement, Code rural, Code forestier...).

- L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier d'autorisation déposé pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'art. L414-5-1 du Code de l'environnement.

- Si des espèces, des habitats ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont inclus dans le périmètre du projet, il est préconisé de modifier le périmètre du projet. En effet ce retournement nuirait aux objectifs de conservation du site Natura 2000.

Afin de vous aider à remplir ce formulaire, il est fortement recommandé de contacter l'animateur du site Natura 2000. (les coordonnées des animateurs sont disponible sur <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Contacts-animateurs-sites-utiles>). L'animateur pourra vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom, Prénom : Moncla Christophe

Nom de la société :

N° PACAGE :

Adresse : Moulin du Carat, 33190 Pondaurat

Email : monclac@wanadoo.fr

Téléphone : 06 82 08 72 79

Type d'exploitation agricole :

Élevage

Culture

Autres :

ÉTAPE 1 : Description du projet

1.a. Localisation et cartographie

- Situation du projet :

Nom de la commune : St Hilaire de la Noaille Code postal : 33190

Lieu-dit :

Références cadastrales :

Section : AK	Numéro : 83	Surface : 0,6980 ha
Section : AK	Numéro : 85	Surface : 0,8600 ha
Section : AK	Numéro : 86	Surface : 0,2558 ha

(îlot d'un seul tenant, surface totale : 1,8138 ha)

Référence de(s) îlot(s) PAC concerné(s) :(joindre une copie du RPG) :

.....

N° ou nom du site Natura 2000 concerné :

n° : FR7200692 - Nom : Réseau hydrographique du Dropt

Surface totale du premier boisement (en ha) : \leq 1,8 ha

Surface du premier boisement en site Natura 2000 (en ha) : \leq 1,8 ha

Coût global du projet :€

- Cartographie du projet :

Veillez joindre une carte (au 1/10 000ème) permettant de localiser précisément la (les) parcelle(s) que vous souhaiteriez planter et le (les) site(s) Natura 2000 concernés.

Voir Annexe 1.

Conseil pratique : Vous pouvez obtenir les périmètres des sites Natura 2000 sur la carte interactive environnement du site internet DREAL (https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map), sur Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>) ou encore dans le document d'objectif (DOCOB) du site concerné. Un tracé à la main de l'emprise du projet est suffisant.

1.b. Nature du projet

Description du projet (historique, essences des arbres, distance entre les pieds, gestion, présence d'un sous étage, de quel composition....):

Vous pouvez joindre si nécessaire une description plus détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

- Parcelles actuellement en nature de prairie, dont l'exploitation cessera prochainement.

- Projet : Plantation de peupliers à \pm 200 plants / ha, travaux selon les recommandations actuelles (techniques, environnementales) pour la populiculture sur ce type de sol et de milieu.

- Travaux envisagés pour la plantation :

Travail du sol sans retournement (décompactage)

Plantation des peupliers à 7 x 7m d'écartement (\pm 200 plants / ha), avec filets individuels de protection contre les dégâts d'animaux

- Travaux envisagés après la plantation :

Entretien annuel du sol par travail superficiel (discage ou équivalent) des interlignes les premières années

Ensuite, gyrobroyage périodique des interlignes

Tailles de formation puis élagages progressifs jusqu'à \pm 7m, en 3 à 4 passages entre la 2ème et la 8ème année, selon croissance

Pas de coupe d'éclaircie ; coupe rase finale envisagée vers 15 à 18 ans, selon croissance.

Nb :

a) La ripisylve, les arbres et arbustes isolés existant le long du ruisseau seront conservés.

b) Les Engagements et Recommandations de la Charte Natura 2000 (Cf. copie en Annexe 3) seront suivis (distance de plantation, entretiens, période d'exploitation, etc.). De plus, il n'est pas prévu d'entretien chimique.

c) Sous-étage : l'entretien régulier du sol permettra de conserver un sous-étage herbacé, proche de la prairie actuelle (les premières années, l'effet des discages ne sera que temporaire -durant les 2 ou 3 mois qui suivent ; ensuite le gyrobroyage sera l'équivalent du fauchage réalisé jusqu'à présent).

Expliquer les raisons qui motivent le premier boisement :

Le propriétaire ne peut / ne souhaite pas poursuivre l'exploitation de la prairie, mais il souhaite maintenir les parcelles en bon état d'entretien, or celui-ci peut être valorisé par la production de bois de peuplier demandé par des industries locales. Parmi les diverses options possibles, la plantation de peupliers semble la plus proche de l'usage actuel (comparée à une mise en culture ou à un abandon de la gestion) ; de plus c'est une option facilement réversible.

Avez-vous étudié des solutions d'évitement ? **X** Oui Non

Si oui, lesquelles :

a) MAEC : ne correspond pas au souhait de cesser l'exploitation de la prairie

b) Abandon de la gestion : ne correspond pas au souhait de maintenir l'entretien des parcelles.

Calendrier des travaux: indiquer la période à laquelle vous souhaiteriez réaliser les différentes étapes de la plantation avec le plus de précisions possibles (début / fin, saison, jour/nuit).

Décompactage : en fin d'été (à réaliser sur terrain sec), \pm septembre ; \pm 2 jours

Plantation : entre décembre et mars (selon praticabilité de la parcelle) ; \pm 3 à 5 jours

Discages (entretien des 1ères années) : mai-juin (terrain sec ou ressuyé) ; \pm 2 jours

Gyrobroyages (entretiens 6ème année et suivantes) : août ou septembre ; \pm 2 jours

Tailles de formation : février-mars (à pied, pas d'engin) ; \pm 2 jours

Elagages : été (à pied -éventuellement tracteur et/ou nacelle pour les élagages hauts) ; \pm 2 jours

Exploitation (coupe des peupliers) : fin d'été (sol sec) ; \pm 3 jours

- Pas de travaux de nuit ; circulation d'engins sur sol sec ou ressuyé pour éviter ornières ou tassement.

Veillez à remplir cette fiche d'information pour chaque parcelle située dans le périmètre du projet.

N° des parcelles: (C.A. 83. t. 25. t. 26) = A.C. 83. t. 25. t. 26	
Vous êtes <input checked="" type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> mandataire (fermier,) de la parcelle (joindre les justificatifs et si nécessaire l'accord du propriétaire ¹)	
Classement PAC de la parcelle :	
Si il s'agit d'une prairie :	
La prairie est désignée à la PAC comme : <input checked="" type="checkbox"/> PN (Prairie permanente) <input type="checkbox"/> PT (Prairie temporaire de plus de 5 ans) <input type="checkbox"/> Lande	
Est-elle contractualisée en MAEC ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, précisez la nature du contrat MAEC :	
Est-elle semée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, précisez la nature du semis :	
Est-elle fertilisée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, précisez la nature et unités/ha :	
Est-elle traitée chimiquement ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, précisez la nature du traitement :	
Détenez-vous une parcelle qui n'est pas en prairie qui pourrait accueillir le projet ? <i>NON</i>	
La parcelle est-elle en contact avec un cours d'eau, y compris temporaire ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Nom du cours d'eau (si connu) : <i>Ruisseau de Matquelet</i>
La parcelle est-elle en pente vers un cours d'eau, y compris temporaire ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
La parcelle est-elle en contact avec un fossé <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, combien :	
La parcelle est-elle inondée régulièrement ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Y a-t-il des dépressions humides sur la parcelle ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Y a-t-il présence de mares et/ou d'étangs sur ou en contact de la parcelle ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Un drainage de la parcelle est-il prévu ² ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
La parcelle est-elle drainée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
La parcelle est-elle située dans un site pour la préservation du paysage ³ : <input type="checkbox"/> CLASSE <input type="checkbox"/> INSCRIT <input checked="" type="checkbox"/> AUCUN	
Le boisement est-il accompagné d'un arrachage ou de la coupe :	de haies : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, précisez le linéaire concerné :
	d'arbres : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, précisez le nombre d'arbres concernés :

¹ L'accord du propriétaire est obligatoire suivant l'article L. 411-29 du code rural.

² Les travaux de drainage doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable spécifique.

³ Les travaux en sites inscrits sont soumis à déclaration préalable et les travaux en sites classés sont soumis à autorisation préalable.

ÉTAPE 2 : Description des enjeux de la zone d'implantation

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

Aucune

Chasse Pêche

Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

Agriculture Pâturage / fauche Sylviculture

Décharge sauvage

Constructions ou campings, zone non naturelle :

Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

Nb. Le cas échéant, le changement d'usage des parcelles n'empêcherait pas les activités annexes, sur et alentour (chasse, etc.)

2.b. Caractéristiques des enjeux d'intérêts communautaire du ou des sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour **protéger des espèces (animales ou végétales) ou des milieux naturels (habitats) exceptionnels** et dans son ensemble Natura 2000 vise à construire un **réseau** européen des espaces naturels remarquables.

Conseil pratique : Utilisez les cartes disponibles sur le site internet SIGENA (https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map) pour obtenir les espèces et habitats présents sur le(s) site(s) Natura 2000 dans le(s)quel votre projet s'inscrit. Ou bien, il vous est possible d'utiliser le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, consultable sur <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>.

Listez ci-dessous les espèces, habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire identifiés sur les parcelles concernés par le projet ainsi que sur les parcelles voisines.

• Les espèces animales :

Des **espèces animales** d'intérêt communautaire ou leurs **habitats** ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de premier boisement ? OUI NON

Si oui, lesquelles ? :

Le Docob ne fait pas état de l'observation ou de la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire sur ou à proximité des parcelles concernées. Celles-ci sont cependant signalées comme potentiels habitats d'espèces pour : Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Cuivré des Marais, Vison d'Europe.

Le respect de la charte Natura 2000 (notamment zone enherbée ou sans entretien entre le cours d'eau et les premiers peupliers, rythme des entretiens...), et la non-utilisation de désherbants chimiques, devraient limiter les éventuels impacts sur ces habitats d'espèces.

Par ailleurs, d'autres habitats d'espèces sont signalés à proximité de la zone à boiser : le cours d'eau voisin pour Cordulie à corps fin et Loutre d'Europe ; les bois jouxtant les parcelles pour Grand Capricorne et Lucane Cerf-Volant. Mais le projet n'implique pas de travaux, rejets ou perturbations dans le cours d'eau ni dans les bois contigus ; il n'est donc pas susceptible d'effets négatifs sur ces habitats.

- Les espèces végétales :

Des **espèces végétales** d'intérêt communautaire ont-elles été identifiées à l'emplacement ou à proximité du projet de premier boisement ? OUI **X NON**
Si oui, lesquelles ? :

Le Docob ne fait pas état de l'observation ou de la présence d'espèces végétales d'intérêt communautaire sur ou à proximité des parcelles concernées.

- Les habitats d'intérêt communautaire :

Des habitats d'intérêt communautaire ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de premier boisement ? OUI **X NON**
Si oui, lesquels ? :

Le Docob ne signale aucun habitat d'intérêt communautaire sur ou à proximité des parcelles concernées.

- Observations personnelles :

Avez-vous observé des espèces particulières sur ou à proximité de(s) parcelle(s) concernées ? (exemples : amphibiens, reptiles crustacés, insectes, mammifères (chauves-souris, loutre, vison,...) oiseaux, poissons, plantes ? En quelle quantité ? Quelles étaient leur activité (alimentation, repos, reproduction).

Néant.

Veillez indiquer la localisation de ces espèces, habitats ou habitats d'espèces sur un plan à l'échelle de votre projet, vous pouvez vous appuyer sur la carte SIGENA (https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map)

Voir cartes en Annexes 1 et 2 (extraits de l'atlas du Docob).

ÉTAPE 3 : Incidences potentielles du projet

Il s'agit ici d'analyser les impacts de manière graduelle : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

3.a. Effets prévisibles du projet

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez apprécier les incidences que votre projet de premier boisement est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

Cocher les incidences prévisibles :

~~Destruction d'une espèce d'intérêt communautaire.~~

~~Perturbations des espèces d'intérêt communautaire dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...).~~

X Perturbation temporaire possible d'un habitat (milieu de vie) d'espèces d'intérêt communautaire.

Quel milieu ? Prairie Sur quelle surface ? ± 1,8 ha

~~Destruction ou dégradation d'un habitat naturel d'intérêt communautaire.~~

Quel milieu ? Sur quelle surface ?

Atteintes à la circulation des espèces du site ou du réseau Natura 2000, par la rupture de la continuité écologique du milieu naturel.

Autres :

Commentaires :

La plantation ne mettrait en cause que partiellement et/ou temporairement l'habitat actuel de prairie : les 1ères années, l'effet d'un discage ne sera que passager (début d'été) ; ensuite l'entretien par gyrobroyage en été et les larges espacements permettront le maintien d'une végétation équivalente ou proche de la prairie actuelle.

De plus, le respect des distances (recommandées dans la charte et rappelées sur le présent formulaire) vis-à-vis du cours d'eau permettrait le maintien de la continuité écologique existant dans et au bord de celui-ci.

ÉTAPE 4 : Mesures d'atténuation des incidences

Si votre projet a des incidences sur les enjeux de conservation du(es) site(s) Natura 2000, il doit être accompagné de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences. Il est important de considérer que bien que le périmètre du projet ne compte ni habitat, espèce ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire, la fermeture du milieu menace des enjeux associés à la rupture de la continuité écologique du milieu naturel. Afin de limiter l'incidence du premier boisement sur les objectifs de conservation du site, vous serez tenu de respecter les prescriptions associées aux cas suivants :

Cas	Prescriptions
1- Mon projet contient des parcelles en bord de cours d'eau.	Maintien d'une bande enherbée ¹ ou non entretenue de 15 mètres par rapport à la limite supérieure de la berge
2- Mon projet contient des parcelles accolées à des fossés	Maintien d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres de part et d'autre des fossés
3- Mon projet contient des parcelles accolées à des haies	Maintien des haies et d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres de part et d'autre des haies
4- Des mares sont présentes dans le périmètre de mon projet	Maintien des mares et d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres autour des mares
5- Dans tous les cas	Maintien d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres autour du projet

Bande non entretenue : Bande en « libre évolution »

Bande enherbée¹ : Bande en herbe non labourée et non fertilisée à valoriser par une fauche tardive après le 1^{er} juillet avec exportation.

De plus certaines mesures de gestion pourront également vous être prescrites.

Si votre projet s'accompagne d'autres mesures d'atténuation, veuillez les préciser :

- Recommandation d'enlèvement et évacuation des éventuelles protections contre les animaux, à la fin de la période de risque, soit vers \pm 3 ans.

Rappel – autres mesures déjà citées :

- Les engagements et recommandations de la charte Natura 2000 de ce site seront pris en compte, ainsi que les prescriptions ci-dessus.

- En complément, il n'est pas prévu de désherbage chimique : le projet n'implique pas de risque de rejet ou de perturbation de la qualité du sol et de l'eau.

Veuillez joindre une carte présentant les mesures d'atténuation proposées.

Voir indications sur Annexe 1.

ÉTAPE 5 : Conclusion

L'animateur/trice du site Natura 2000 a-t-il/elle été contacté(e) ?



Oui, nom et prénom de la personne contactée : S. ANETTO (EPIDRAPT)



Non

Une évaluation des incidences doit être conclusive. Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou des sites Natura 2000.

Un projet ayant des incidences significatives sur les objectifs de conservation du site ne pourra pas être autorisé

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 ?

Je déclare que le(s) premier(s) boisement(s) accompagné(s) des mesures d'atténuation décrites ci-dessus n'aura/auront pas d'incidences significatives sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 et je remets ce formulaire, accompagné de ses pièces au service instructeur. Il tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation au titre de Natura 2000.,

Je déclare que le(s) premier(s) boisement(s) décrit ci-dessus aura/auront des incidences significatives sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000. L'évaluation des incidences doit être plus approfondie afin d'étudier en détail les incidences du projet sur le(s) site(s) Natura 2000, ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour éviter ou réduire ces incidences. Un dossier plus complet doit donc être réalisé et transmis au service instructeur.

Justification de la conclusion :

.....
.....
.....

Pièces obligatoires à joindre à ce formulaire :

une carte de localisation précise du projet au 1/10 000 Cette carte devra situer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site Natura 2000. Annexe 1

un plan à l'échelle de votre projet sur lequel apparaît la localisation des espèces, habitats ou habitats d'espèces qui sont répertoriés sur les parcelles où souhaiteriez réaliser la plantation. Annexe 2

une carte présentant les mesures d'atténuation des incidences du projet.

Vous pouvez ajouter tout document que vous jugerez utile pour apprécier la situation.
Documents ajoutés :

Copie de la charte Natura 2000, pour mémoire - Annexe 3.

Je m'engage à attendre l'autorisation de premier(s) boisement(s) avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois, conformément à l'article R.414-24 du code de l'environnement. Au-delà de ce délai et sans réponse de l'administration, je pourrai réaliser le projet décrit et les mesures associées.

Fait à (lieu) : BONDAVANT

Le (date) : 12/11/2019

Nom et signature (manuscrite) :

MONCLA CHRISTOPHE



ANNEXE A

Information sur...

Désélectionner un contour

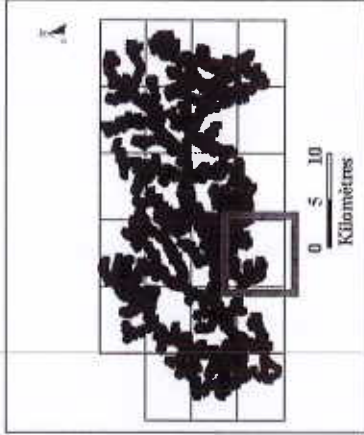




Site Natura 2000 "RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU DROPT" FR7200692

Habitat d'espèce: Agrion de mercure

carte 20 /23



Légende

- Aire d'étude
- Communes du site Natura 2000
- Habitat de l'Agrion de mercure
- Zone favorable à la présence de l'Agrion de Mercure

Centre du site Natura 2000

Empire du projet

En vert: Habitat d'espèce potentiel / zone favorable à l'Agrion de Mercure



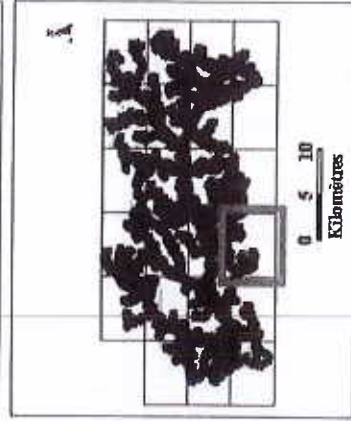
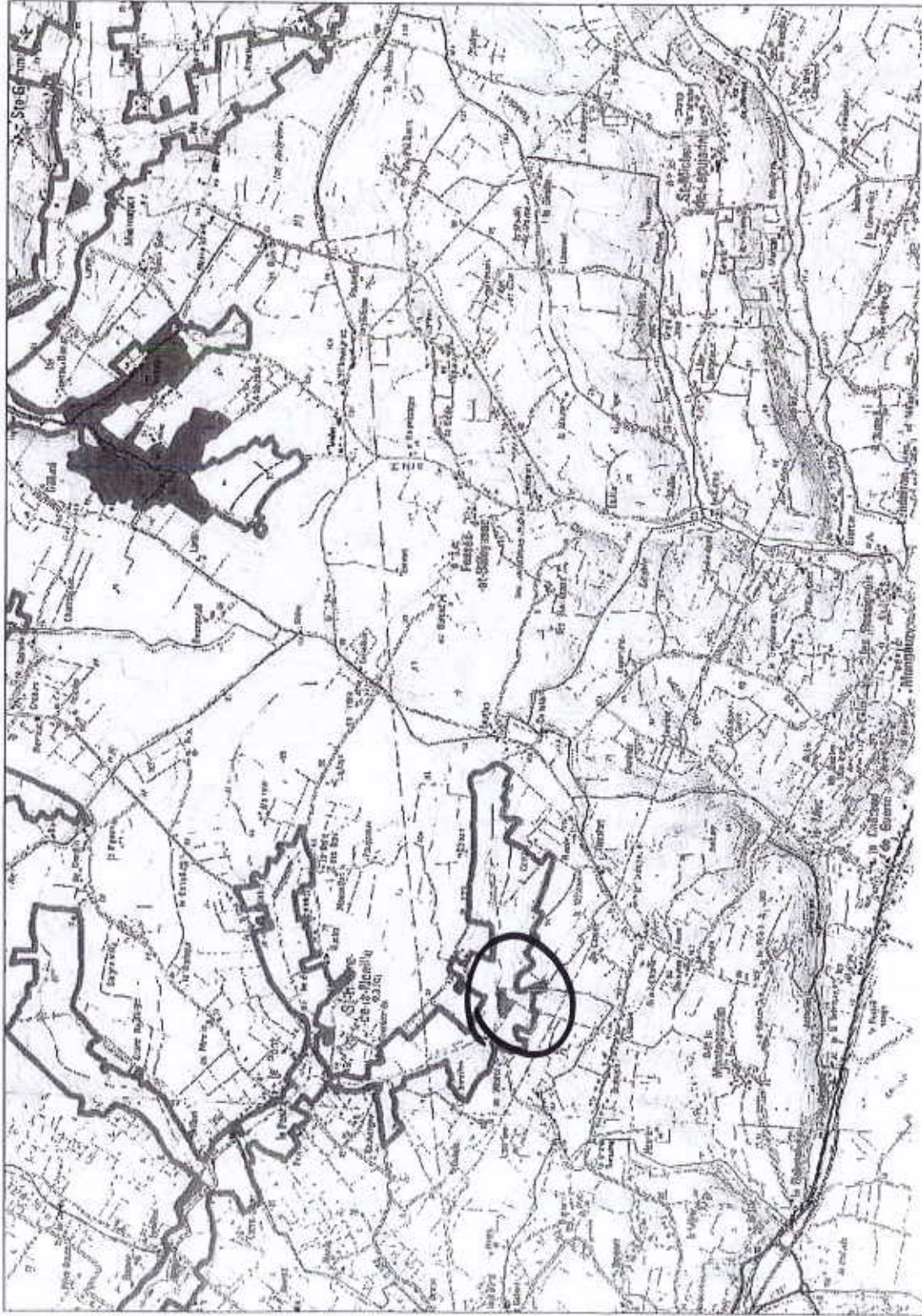
Échelle: 1:25 000

Source : Scan 25 - IGN
 Réalisation :
 ETEN Environnement
 Septembre 2015





Site Natura 2000 "RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU DROPT" FR7200692
Habitat d'espèces: Cuivré des marais et Damier de la Succise carte 20 /23



Légende

- Aire d'étude
- Communes du Site Natura 2000
- Cours d'eau

Habitat du Cuivré des marais
et du Damier de la Succise

Alignement et reproduction



Échelle: 1:25 000

Source : Scan 25 - IGN
Réalisation :
ETEN Environnement
Septembre 2015





S/17

Site Natura 2000 FR7200692 "Réseau hydrographique du Dropt"
 Cartographie de l'intérêt de l'assèchement pour le Vison d'Europe

- Légende**
- Bassin versant du Dropt
 - Périente d'étude
- Intérêt du milieu :**
- Très favorable
 - Favorable
 - Moyennement favorable
 - Non favorable



Échelle : 20 cm pour 1 km (échelle 1 : 25 000)

Diagnostic préalable à l'élaboration d'un DOCOB - Site FR7200692 « Réseau hydrographique du Dropt »
 Cartographie

Extrait de la Charte

2.3. Peupleraies

La culture de peupliers est devenue une alternative intéressante du point de vue économique pour valoriser les espaces les moins adaptés à l'agriculture en bordure de cours d'eau, d'autant plus qu'elle bénéficie d'aides importantes et d'exonération des taxes foncières. Elle se rencontre essentiellement dans la partie aval de la vallée du Dropt, notamment à la confluence du Dropt et de la Garonne sur la presqu'île de Casseuil. Le Robinier faux-acacia, essence très dure et quasiment imputrescible, est également recherché et utilisé pour la fabrication de poteaux de vigne.

La productivité d'une peupleraie, sa vitesse de croissance, la richesse des sols sur la plaine d'inondation de la Gélise, l'entretien réduit et les débouchés économiques expliquent l'intérêt suscité par cette essence et son développement.

Les peupleraies sont des cultures se développent généralement bien sur des sols hydromorphes et d'une certaine richesse. Pour ces raisons, les plantations de peupliers sont généralement installées en fond de vallées. De nombreux discours reprochent au peuplier d'impacter négativement les milieux de fond de vallées et la flore et la faune qu'ils abritent. Cependant les modifications engendrées sur ces milieux par l'implantation d'une peupleraie dépendent en grande partie du type de gestion qui y est pratiquée.

Afin de concilier populiculture et enjeux de conservation écologique sur le site Natura 2000 du réseau hydrographique du DROPT, des modalités de cultures adaptées au site sont proposées.

Acteurs ciblés :

- Populiculteurs

➤ Engagements

EP1 : Nettoyer le sous étage des peupleraies de plus de 5 ans au maximum tous les deux ans et réaliser ces travaux entre le 1^{er} septembre et le 31 mars.

Intérêts de l'engagement :

- Permettre le développement de mégaphorbiaies dont certaines sont des habitats d'intérêt communautaire
- D'une manière plus globale, permettre le développement d'une végétation suffisamment dense, habitat d'intérêt pour la faune en général et le Vison d'Europe en particulier
- Limiter le risque de fauche des espèces patrimoniales

Point de contrôle : sur le chantier.

EP2 : Réaliser les travaux d'abatage entre le 1^{er} septembre et le 31 mars.

Intérêts de l'engagement :

- Réduire le risque de destruction du Vison d'Europe.

Point de contrôle : sur le chantier.

EP3 : Laisser une bande tampon d'une ligne de plantation entre la peupleraie et la berge avec conservation de la ripisylve.

Intérêts de l'engagement :

- Conserver la ripisylve
- Conserver des essences adaptées à la structure de la berge
- Limiter le risque de déstabilisation de la berge
- Conserver des milieux à fort enjeux pour la faune et la flore

Point de contrôle : sur le chantier.

➤ Recommandations

RP1 : Réaliser un diagnostic avant implantation de la peupleraie.

Intérêts de la recommandation :

- Évaluer les potentialités de la station
- Intégrer les préconisations environnementales

RP2: Limiter la fertilisation : pas d'apports en Azote (N), phosphore (P) et potassium (K) pour les plantations de plus de trois ans.

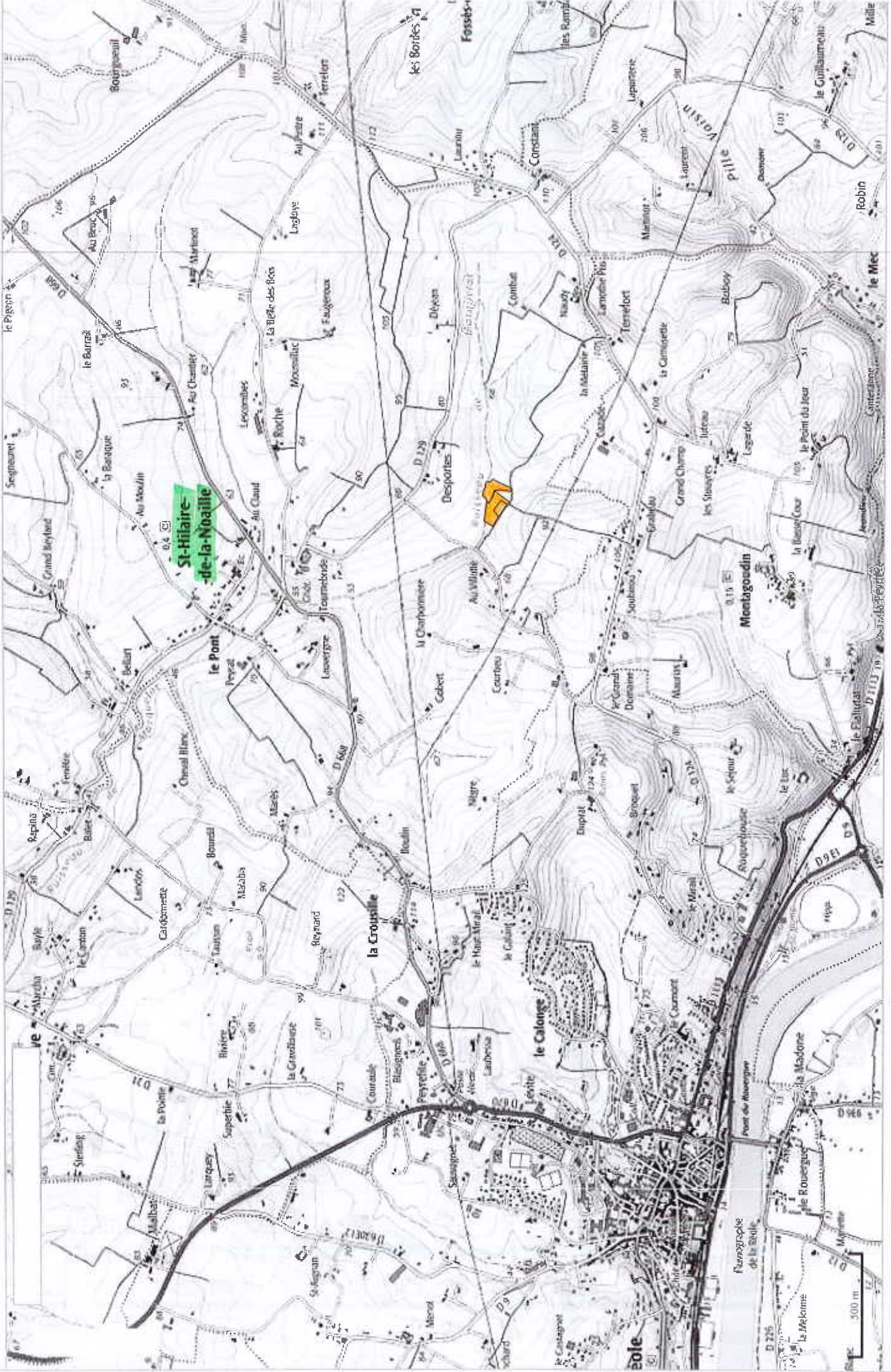
Intérêts de la recommandation :

- Préserver la qualité des eaux

ANNEXE 2

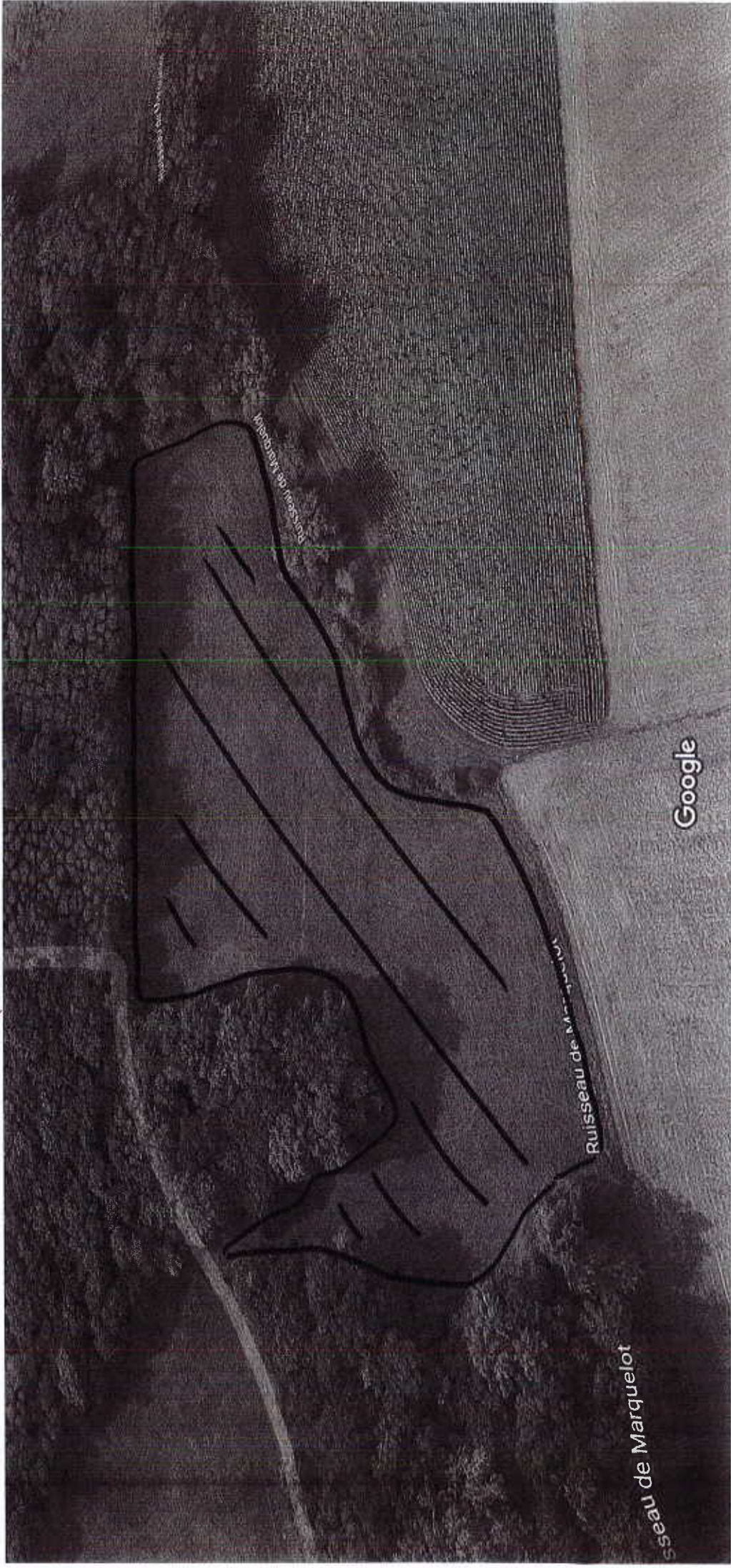
Information sur...

Sélectionner une parcelle



RGF93 : 485304, 6394894 WGS84 : 44°36'48.8"N, 00°02'28.7"E (44.6136, 0.0413) Surface : 0 ha

(* voir points de prises de vue sur Ann. 5) **ANNEXE 3*, 112**



Images ©2019 Google, Images ©2019 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2019 20 m

ANNEXE 3, 2/2



Date de l'image : août 2014 © 2019 Google

Saint-Hilaire-de-la-Noaille, Nouvelle-Aquitaine

Google

Street View - août 2014

ANNEXE 4

Information sur...

Sélectionner une parcelle

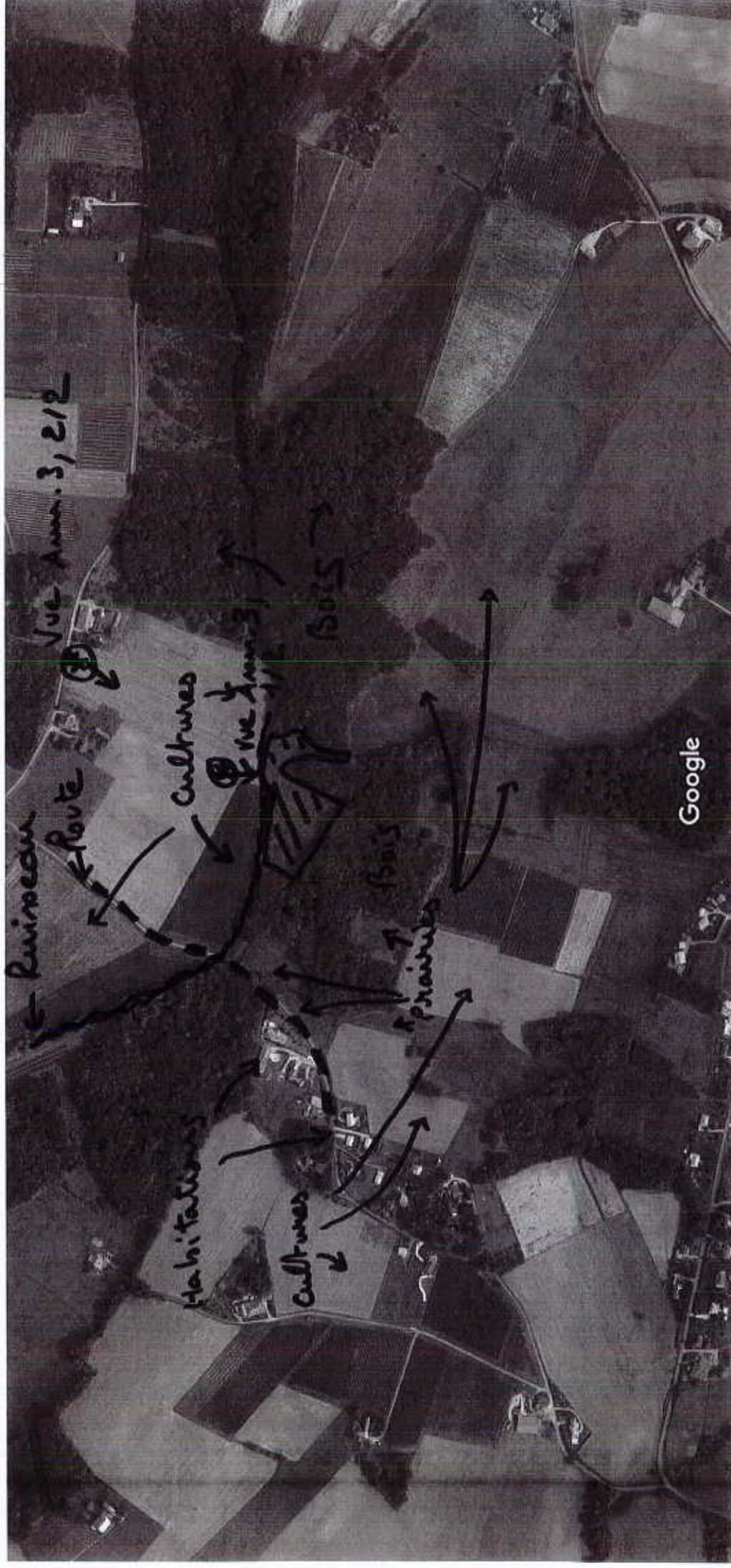


RGF93 : 462167, 6392673 WGS84 : 44°35'33"N, 00°00'10.3"E (44.5925, 0.0029) Surface : 0 ha

1 sur

02/10/2019 à 17:56

ANNEXES

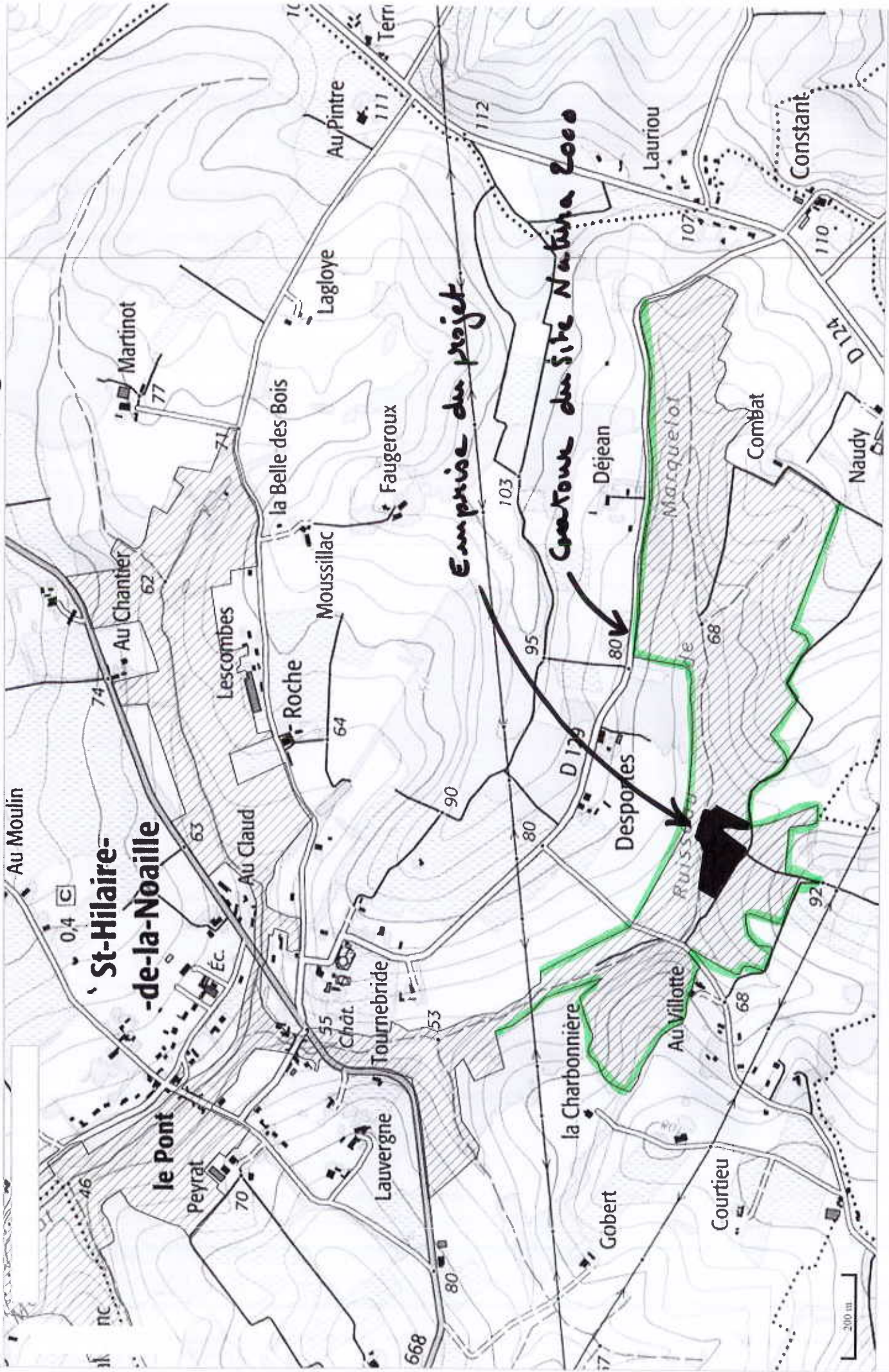


Images ©2019 Google, Images ©2019 CNES / Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2019 100 m

ANNEXE 6

Information sur...

Sélectionner une parcelle



RGF93 : 463751, 6393447 WGS84 : 44°36'00.1"N, 00°01'20.8"E (44.6, 0.0224) Surface : 0 ha